

[Text]

Mr. Archambault: It says that on appointment, reappointment and while serving as a member, which means that if he lost his quality of being a permanent resident, for example, he would no longer qualify as a member.

Mr. Mulder: Could I just repeat what the parliamentary secretary said before, because we went through this when we were drafting this last year. The French text can be compared with the English text because 18 months ago we had lawyers who started building the French text from the ground up and that is why the French text is shorter than the English version. As honourable senators know, when you do a straight translation, the French text turns out to be longer than the English version. Since this French text was done alone it contains its own usage and its own way of describing things, so you cannot make a straight translation.

Senator Bosa: With that, I move the amendment.

The Chairman: Does the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Senator MacDonald (Halifax): Mr. Chairman, has anyone drawn your attention to the typographical error that the Province of Alberta is spelled incorrectly? I am pleased to be able to make some modest contribution.

Mr. Mulder: This is on line 14 of page five, where the word Alberta has two "b"s.

The Chairman: It is a printing error.

Mr. Mulder: The Department of Justice accepts that amendment.

The Chairman: Shall clause 6 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clauses 9 to 64 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

I will now turn to clause 65 on page 29. It is moved that the French version of clause 65 of Bill C-18 be amended by striking out the words "de l'acte", line 6, page 29, and substituting therefor the words "du jugement."

Mr. Thacker: Again, I would ask Mr. Archambault to comment. We are asking you to defeat this amendment for basically the same reasons as before.

[Traduction]

M. Archambault: La version anglaise dit: «on appointment, re-appointment and while serving as a member»; c'est-à-dire que s'il perd son titre de résident permanent, par exemple, il cesse d'être admissible comme membre.

M. Mulder: Puis-je répéter ce que le secrétaire parlementaire a dit auparavant, car nous avons étudié ce point lorsque nous avons rédigé ce texte l'an passé. La version française est comparable à la version anglaise parce qu'il y a dix-huit mois, nous avons demandé à des avocats de rédiger le texte français, depuis le début, et c'est pourquoi la version française est plus courte que la version anglaise. Les honorables sénateurs savent sans doute que, lorsqu'on traduit directement, le texte français est toujours plus long que le texte anglais. Mais comme la version française a été rédigée séparément, elle comporte ses propres usages et ses propres expressions. C'est pourquoi on ne saurait plus en faire aujourd'hui une simple traduction.

Le sénateur Bosa: Cela dit, je propose que l'amendement soit adopté.

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Adopté.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Monsieur le président, quelqu'un vous a-t-il signalé une erreur typographique? Le nom de la province de l'Alberta n'est pas bien épilé. Il me fait plaisir d'apporter ici ma modeste contribution.

M. Mulder: Cette erreur s'est glissée à la ligne 14, page 5, de la version anglaise. Alberta y est écrit avec deux b.

Le président: C'est une erreur d'impression.

M. Mulder: Le ministère de la Justice accepte cette modification.

Le président: L'article 6 modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Adopté.

L'article 7 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Adopté.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Adopté.

Les articles 9 à 64 sont-ils adoptés?

Des voix: Adoptés.

Le président: Adoptés.

Nous en venons maintenant à l'article 65, page 29. Il est proposé que la version française de l'article 65 du projet de loi C-18 soit modifiée en remplaçant les mots «de l'acte», à la ligne 6 de la page 29 par les mots «du jugement».

M. Thacker: Ici encore, je demanderai à M. Archambault d'intervenir. Nous vous demandons de rejeter cette modification pour les mêmes motifs que nous avons invoqués précédemment.